

LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS

Les Laboratoires d'Aubervilliers recrutent

leur DIRECTION

Les Laboratoires d'Aubervilliers sont :

- un lieu dédié à tous les champs de la création artistique, avec une attention particulière à l'art chorégraphique, ainsi qu'aux arts plastiques et visuels ;
- un lieu d'expérimentation tant par la nature des projets accueillis, que par les modes de production et de rencontres avec le public ;
- un lieu qui pense son inscription territoriale à partir des projets des artistes ;
- un lieu qui crée les conditions pour le renouvellement et le questionnement des formes artistiques.

Les Laboratoires d'Aubervilliers sont une association régie par la loi 1901, subventionnée par la Ville d'Aubervilliers, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France).

Le budget total en 2016 s'élevait à 575 780 € HT dont 488 670 € HT de subventions publiques au titre du fonctionnement. La structure emploie 8,7 salariés équivalent temps plein. Les Laboratoires d'Aubervilliers occupent les locaux d'une ancienne usine de métallurgie située dans le quartier Vilette-Quatre Chemins à Aubervilliers de 900m².

La direction des Laboratoires d'Aubervilliers doit être envisagée sous la forme d'une co-direction dans laquelle figure au moins un artiste.

Les missions et responsabilités portées par la direction sont définies dans le cahier des charges, téléchargeable sur le site internet des Laboratoires d'Aubervilliers à l'adresse suivante :

<http://www.leslaboratoires.org/informations/offres-d-emploi>

Modalités de recrutement

Les candidat(e)s devront faire parvenir un curriculum-vitae et une lettre de motivation exposant les grandes lignes du projet artistique (3 feuillets maximum) **au plus tard le 17 avril 2018**. Les candidatures devront être transmises par courrier à Monsieur le Président - Les Laboratoires d'Aubervilliers - 41, rue Lécuyer, 93300 Aubervilliers et par mail à f.ceglia@leslaboratoires.org.

Les candidat(e)s présélectionné(e)s devront transmettre un projet détaillé avant le 4 juin 2018 (10 feuillets maximum), au vu du cahier des charges et des documents qui leur seront communiqués.

Entretien prévu le 11 ou 12 juin 2018 devant un jury constitué par les membres du Conseil d'administration et les représentants des partenaires publics.

Prise de fonction au 1er janvier 2019

Mandat de 3 ans renouvelable une fois

Conditions de rémunération selon la CCNEAC (Groupe 1) et l'expérience